

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté Les Moulins tenue en la salle de réunion de la MRC Les Moulins située au 148, rue Saint-André à Terrebonne le 12 avril 2011 à 19 h 10, sous la présidence de monsieur Jean-Marc Robitaille, préfet.

Sont présents : messieurs Jean-Luc Labrecque, Clermont Lévesque, Michel Lefebvre, Daniel L'Espérance, Stéphane Berthe, Normand Pagé, Donald Mailly et mesdames Marie-Josée Beaupré et Denise Paquette.

Sont également présents monsieur Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier et mesdames Chantal Laliberté, aménagiste et Martine Baribeau, greffière de la MRC Les Moulins.

#### ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 15 mars 2011 et du procès-verbal de la séance spéciale tenue le 22 mars 2011
4. Dépôt des procès-verbaux des séances des comités administratifs tenues les 22 mars et 12 avril 2011
5. Liste des comptes à payer
6. Listes des chèques émis au mois de mars 2011
7. Dépôt de la correspondance
8. Rapport du comité de transport
9. Opération médiatique
10. Fondation Monique-Fitz-Back
11. Desserte en transport en commun – Service supplémentaire les 22 et 25 avril 2011
12. Plan stratégique de développement du transport métropolitain
13. Autorisation de paiement au CRTL – Intégration de ITSmax au système OPUS-Vente et perception
14. Autorisation de paiement - Logiciel *Parcours*
15. Autorisation de paiement - Publicité – Nouveau circuit 19GUZZO

16. Avis de motion pour l'adoption d'un règlement modifiant les articles 2, 3, 4 du règlement n° 114 organisant un service de transport en commun établissant une liaison avec des points situés à l'extérieur du territoire de la MRC Les Moulins afin de modifier l'horaire des circuits 19, 19Guzzo, 25, 35 du 19 juin au 20 août 2011 inclusivement, modifier l'horaire et le trajet du circuit 40 et créer le circuit A25
17. Demande d'interconnexion pour la 14<sup>e</sup> assemblée générale annuelle du RUTAL (mardi, 14 juin 2011)
18. Demande d'interconnexion pour le lancement du site Web du RUTAL (mercredi, 1<sup>er</sup> juin 2011)
19. Modification à la grille salariale
20. Engagement – Responsable des finances, ressources humaines et matérielles
21. Autorisation de signature – Documents requis pour l'inscription à clicSÉQR
22. Évaluation de l'immeuble situé au 148, rue Saint-André à Terrebonne
23. Mandat pour l'inspection de l'immeuble situé au 148, rue Saint-André à Terrebonne
24. Nomination des conseillers juridiques pour l'année 2011
25. Mandat relatif à la préparation d'un document de positionnement de la couronne Nord en vue du prochain dépôt du projet de Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)
26. Fondation Dyson Moore – Campagne de financement 2011
27. Renouvellement des assurances générales
28. Mise à jour du site internet de la MRC Les Moulins
29. Autorisation de paiement à l'entreprise Cogerni Inc. - Travaux d'aménagement des futurs bureaux de la MRC Les Moulins au 2<sup>e</sup> étage du 710, boulevard Des Seigneurs à Terrebonne
30. Autorisation de paiement d'honoraires professionnels à la firme NACEV Consultants Inc. - Travaux d'ingénierie relatifs à la relocalisation des bureaux administratifs de la MRC Les Moulins
31. Autorisation de paiement d'honoraires professionnels à la firme Bergeron, Bouthillier, architectes - Préparation des plans et devis et documents d'appel d'offres pour les travaux relatifs à la relocalisation des bureaux administratifs de la MRC Les Moulins
32. Autorisation de paiement – Contribution à la facture d'honoraires de Dessau Inc. relativement au dossier des boues des eaux usées (#F015-83794)

33. Autorisation de paiement – Contribution à la facture d’honoraires de Transfert Environnement Inc. relativement au dossier des matières résiduelles des industries, commerces et institutions (#F10768)
34. Autorisation de paiement – Contribution à la facture d’honoraires de Gestéco Inc. relativement au dossier d’organisation et d’animation du 1<sup>er</sup> forum des élus (#F11-3000-001)
35. Autorisation de paiement à l’entrepreneur Paysagiste S. Forget inc. – Travaux d’entretien et de nettoyage du cours d’eau « En Bon État »
36. Assises annuelles de l’UMQ du 5 au 7 mai 2011
37. Avis de motion – Règlement modifiant l’article 1 du règlement numéro 3 concernant les séances du conseil de la MRC Les Moulins afin de changer le lieu des séances ordinaires du conseil de la MRC Les Moulins
38. Avis préliminaire de conformité – Projet de règlement modifiant le zonage de la Ville de Terrebonne relativement au poste d’Hydro-Québec de Lachenaie situé au sud de l’emplacement de l’entreprise BFI
39. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 97-34 pour modifier le règlement numéro 97 adoptant le schéma d’aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin de définir de nouvelles cotes de crues pour certains tronçons de la rivière Mascouche (Ville de Mascouche)
40. Rapport du Comité d’aménagement
41. Transferts budgétaires
42. Gare de Mascouche - Édicule
43. Conditions et modalités relatives à une fin d’emploi
44. Campagne publicitaire – Affichage à l’intérieur des autobus
45. Période de questions
46. Clôture de la séance

7811-04-11 Ouverture de la séance

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par madame Denise Paquette et résolu unanimement :

QUE la séance soit et est ouverte.

ADOPTÉ

*Monsieur Jean-Luc Labrecque, conseiller, quitte son siège.*

7812-04-11 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Normand Pagé, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement :

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que proposé.

ADOPTÉ

7813-04-11 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 15 mars 2011 et du procès-verbal de la séance spéciale tenue le 22 mars 2011

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 15 mars 2011 soit trouvé conforme et en conséquence approuvé tel que proposé.

QUE le procès-verbal de la séance spéciale tenue le 22 mars 2011 soit trouvé conforme et en conséquence approuvé tel que proposé.

ADOPTÉ

7814-04-11 Dépôt des procès-verbaux des séances des comités administratifs tenues les 22 mars et 12 avril 2011

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par monsieur Donald Mailly et résolu unanimement :

QUE les procès-verbaux des séances des comités administratifs tenues les 22 mars et 12 avril 2011 soient et sont acceptés pour dépôt.

ADOPTÉ

7815-04-11 Liste des comptes à payer

Il est proposé par monsieur Donald Mailly, appuyé par monsieur Michel Lefebvre et résolu unanimement :

QUE la listes des comptes à payer pour la MRC au montant de 1 684 990,13\$ pour le mois d'avril 2011 soit et est acceptée (annexes « *Comptes à payer avril 2011* »).

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2011-048 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 1 684 990,13\$ (divers postes budgétaires) soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

7816-04-11 Listes des chèques émis au mois de mars 2011

Il est proposé par monsieur Normand Pagé, appuyé par monsieur Daniel L'Espérance et résolu unanimement :

QUE la liste des chèques émis au cours du mois de mars pour un montant de 2 720 538,18\$ soit et est approuvée (annexe « *Liste des chèques et retraits – Mars 2011* »).

ADOPTÉ

7817-04-11 Dépôt de la correspondance

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyée par madame Denise Paquette et résolu unanimement :

QUE la correspondance soit et est versée aux archives de la MRC Les Moulins (annexe « *Liste de la correspondance – Avril 2011* »).

ADOPTÉ

7818-04-11 Rapport du Comité de transport

Il est proposé par monsieur Michel Lefebvre, appuyé par monsieur Normand Pagé et résolu unanimement :

QUE la liste des sujets discutés lors de la rencontre du Comité de transport soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉ

7819-04-11 Opération médiatique

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC jugent opportun de remercier les usagers du transport en commun et adapté;

CONSIDÉRANT la proposition de l'entreprise R.E.D. Import, datée du 10 mars 2011, afin de fournir et de livrer 3 000 sacs réutilisables pliables, au montant de 2,98\$ chacun, excluant les taxes;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Donald Mailly et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins acceptent la proposition de l'entreprise R.E.D. Import, datée du 10 mars 2011, afin de fournir et livrer 3 000 sacs réutilisables pliables, pour un montant de 2,98\$ chacun, excluant les taxes.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2011-049 émis par le secrétaire-trésorier pour un montant ne dépassant pas 8 940,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2370-340 «*Promotion – Transport en commun*», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

7820-04-11 Fondation Monique-Fitz-Back

CONSIDÉRANT QU'une représentante de la Fondation Monique-Fitz-Back a présenté un projet de sensibilisation à l'utilisation du transport en commun lors du colloque de l'AQTIM en septembre 2010;

CONSIDÉRANT la présentation faite par l'AQTIM quant à une participation au projet de la Fondation Monique Fitz-Back;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil partagent cette vision commune;

Il est proposé par monsieur Michel Lefebvre, appuyé par madame Denise Paquette et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil donne son accord de principe à l'AQTIM pour soutenir ce projet dans la mesure où les deux (2) commissions scolaires de notre territoire acceptent d'y participer.

ADOPTÉ

7821-04-11 Desserte en transport en commun – Service supplémentaire les 22 et 25 avril 2011

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'ajouter du service les 22 et 25 avril 2011 sur les circuits numéros 19A et 18 desservant respectivement le Cégep Montmorency et le Cégep de Terrebonne;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport ;

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par monsieur Normand Pagé et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil autorise l'ajout de service, les 22 et 25 avril 2011 sur les circuits numéros 19A et 18, pour un montant de 1 830,00\$, excluant les taxes.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2011-050 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 1 830,00\$, excluant les taxes, (poste budgétaire 2370-439 «*Service de transport*»), soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

*Monsieur Stéphane Berthe, conseiller, quitte son siège.*

7822-04-11 Plan stratégique de développement du transport métropolitain

CONSIDÉRANT QUE l'Agence métropolitaine de transport (AMT) a entrepris la révision de son Plan stratégique de développement du transport métropolitain;

CONSIDÉRANT QUE l'Agence a tenu des Forums d'échanges des partenaires quant au projet de Plan stratégique, dont trois avec les représentants des CIT, CRTL et MRC des couronnes Nord et Sud;

CONSIDÉRANT QUE le 26 octobre 2010, l'Association québécoise du transport intermunicipal et municipal (AQTIM) a fait parvenir à l'AMT, dans le cadre de l'élaboration du projet de plan stratégique, une lettre indiquant les interventions particulières qui, de l'avis des organismes membres, ont un caractère stratégique de par leur incidence à l'échelle métropolitaine;

CONSIDÉRANT QUE ladite lettre mettait un accent d'insistance sur les éléments suivants : accélérer la réalisation de voies réservées au transport collectif; prioriser l'aménagement de quais d'autobus sur le site des gares de train de banlieue; établir une

stratégie de développement des stationnements d'incitation; reconsidérer le système tarifaire;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du Comité de transport;

Il est proposé par monsieur Michel Lefebvre, appuyé par monsieur Denise Paquette et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE l'Agence métropolitaine de transport (AMT) soit informée que la MRC Les Moulins endosse le projet de Plan stratégique de transport métropolitain tel que présenté par l'AMT lors des Forums d'échanges des partenaires, dont en particulier, en regard de chacun des axes, les éléments suivants :

- Des déplacements simplifiés pour la clientèle : la mise en place d'infrastructures favorisant le rabattement par autobus, le développement de stationnements incitatifs pour favoriser le transfert modal et la simplification du système tarifaire pour la clientèle;
- Des transports collectifs pour une meilleure qualité de vie : les efforts d'aménagements urbains intégrés et la valorisation des actifs par des projets favorisant l'utilisation du transport collectif;
- Un réseau métropolitain rapide et multimodal : l'amélioration de l'efficacité des corridors routiers par l'implantation de voies réservées et de mesures préférentielles, l'achèvement du maillage du réseau de voies réservées pour améliorer la compétitivité de l'autobus et le rabattement, la réduction des impacts de la congestion sur les services d'autobus;

QUE la MRC les Moulins demande à l'Agence métropolitaine de transport (AMT) de prioriser la mise en place de tables de travail, en regard des comités d'axes, proposés dans l'axe Un réseau métropolitain rapide et multimodal.

ADOPTÉ

7823-04-11

Autorisation de paiement au CRTL – Intégration de ITSmax au système OPUS-Vente et perception

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins a demandé au CRT de Lanaudière d'entreprendre les démarches pour l'acquisition d'un système intégré pour la gestion du transport intelligent par autobus;

CONSIDÉRANT la facture # 1257 transmise par le CRT de Lanaudière au montant de 22 438,47\$, incluant les taxes, relative à intégration de ITSmax au système OPUS-Vente et perception;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du Comité de transport;

Il est proposé par monsieur Donald Mailly, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à transmettre au

CRT de Lanaudière, la somme de 22 438,47\$, incluant les taxes, relativement à l'intégration de ITSmax au système OPUS-Vente et perception.

QUE les membres du conseil demandent au CRT de Lanaudière d'acquitter les factures de l'AQTIM sur réception desdites sommes.

ADOPTÉ

7824-04-11 Autorisation de paiement – Logiciel *Parcours*

CONSIDÉRANT la facture de l'entreprise Logiciel GMM, au montant de 500,00\$, incluant les taxes, mensuellement, pour le support technique du logiciel *Parcours*;

Il est proposé par monsieur Michel Lefebvre, appuyé par monsieur Daniel L'Espérance et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer, à l'entreprise Logiciel GMM, la somme de 500,00\$ mensuellement, pour le support technique du logiciel *Parcours*.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2011-051 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 500,00\$, mensuellement, poste budgétaire 2390-419, «*Services professionnels*», soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

7825-04-11 Autorisation de paiement - Publicité – Nouveau circuit 19GUZZO

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité de transport recommandent au conseil d'autoriser le paiement d'une publicité pour annoncer le nouveau circuit 19GUZZO;

Il est proposé par monsieur Normand Pagé, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement :

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer la somme de 860,00\$, excluant les taxes, au journal La Revue et la somme de 725,00\$, excluant les taxes, au journal Le Trait d'Union, pour annoncer le nouveau circuit 19GUZZO.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2011-052 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 1 585,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2370-341 «*Transport et communication – Publicité - information*», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

7826-04-11 Avis de motion pour l'adoption d'un règlement modifiant les articles 2, 3, 4 du règlement n° 114 organisant un service de transport en commun établissant une liaison avec des points situés à l'extérieur du territoire de la MRC Les Moulins afin de renommer les circuits 19a et 25a, modifier l'horaire des circuits 19, 19Guzzo, 25 et 35 du 19 juin au 20 août 2011 inclusivement, modifier l'horaire et le trajet du circuit 40 et créer le circuit A25

Madame Marie-Josée Beaupré donne avis de motion, dépose un projet de règlement, modifiant les articles 2, 3 et 4 du règlement 114 organisant un service de transport en commun établissant une liaison avec des points situés à l'extérieur du territoire de la MRC Les Moulins afin de renommer les circuits 19a et 25a, modifier l'horaire des circuits 19,

19Guzzo, 25 et 35 du 19 juin au 20 août 2011 inclusivement, modifier l'horaire et le trajet du circuit 40 et créer le circuit A25 et demande une dispense de lecture.

7827-04-11 Demande d'interconnexion pour la 14<sup>e</sup> assemblée générale annuelle du RUTAL le 14 juin 2011

CONSIDÉRANT la demande présentée par madame Nathalie Savard, coordonnatrice pour le Regroupement des usagers de Transport Adapté de Lanaudière (RUTAL), afin de permettre aux usagers intéressés, de participer à la 14<sup>e</sup> assemblée générale annuelle qui se tiendra à l'Hôtel de Ville de Berthierville, le 14 juin 2011;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du Comité de transport;

Il est proposé par monsieur Donald Mailly, appuyé par monsieur Michel Lefebvre et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil acceptent la demande présentée par madame Nathalie Savard, coordonnatrice pour le Regroupement des usagers de Transport Adapté de Lanaudière (RUTAL), afin de permettre aux usagers intéressés, de participer à la 14<sup>e</sup> assemblée générale annuelle qui se tiendra à l'Hôtel de Ville de Berthierville, mardi, le 14 juin 2011.

ADOPTÉ

7828-04-11 Demande d'interconnexion pour le lancement du site Web du RUTAL (mercredi, 1<sup>er</sup> juin 2011)

CONSIDÉRANT la demande présentée par monsieur Yves Laurin et madame Nathalie Savard, respectivement président et coordonnatrice pour le Regroupement des usagers de Transport Adapté de Lanaudière (RUTAL), afin de permettre aux usagers intéressés, de participer au lancement du site web du RUTAL qui se tiendra à l'Académie Populaire, à Joliette, mercredi, le 1<sup>er</sup> juin 2011, à 10h00;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du Comité de transport;

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par madame Denise Paquette et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil acceptent la demande présentée par monsieur Yves Laurin et madame Nathalie Savard, respectivement président et coordonnatrice pour le Regroupement des usagers de Transport Adapté de Lanaudière (RUTAL), afin de permettre aux usagers intéressés, de participer au lancement du site web du RUTAL qui se tiendra à l'Académie Populaire, mercredi, le 1<sup>er</sup> juin 2011, à 10h00.

ADOPTÉ

7829-04-11 Modification à la grille salariale

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier la grille salariale adoptée par la résolution # 5346-11-04 afin d'y ajouter le poste de *Responsable des finances, ressources*

*humaines et matérielles;*

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyée par monsieur Donald Mailly et résolu unanimement :

QUE la grille salariale soit modifiée en ajoutant le poste de *Responsable des finances, ressources humaines et matérielles*.

<i>Échelon 1</i>	<i>Échelon 2</i>	<i>Échelon 3</i>	<i>Échelon 4</i>	<i>Échelon 5</i>
57 975,07\$	60 873,82\$	63 917,95\$	67 112,92\$	70 469,54\$

ADOPTÉ

7830-04-11 Engagement – Responsable des finances, ressources humaines et matérielles

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'engager une *Responsable des finances, ressources humaines et matérielles*;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection formé de messieurs Jean-Luc Labrecque, Daniel Pilon et madame Danielle Messier;

Il est proposé par monsieur Normand Pagé, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE madame Marie-Claude Corbeil, CMA, soit et est engagée au poste de *Responsable des finances, ressources humaines et matérielles* pour la MRC des Moulins, à compter du 26 avril 2011. Son salaire est fixé à l'échelon deux (2) de la grille salariale en vigueur pour la période de probation, soit jusqu'au 31 décembre 2011. Au 1<sup>er</sup> janvier 2012, après une évaluation satisfaisante du rendement de la *Responsable des finances, ressources humaines et matérielles* par le directeur général, elle recevra le salaire fixé à l'échelon (3). Par la suite, l'employée avancera d'un échelon après une période de deux (2) ans au même échelon. Le document intitulé «*Conditions de travail et avantages sociaux*» fait partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉ

7831-04-11 Autorisation de signature – Documents requis pour l'inscription à clicSÉQR

CONSIDÉRANT QUE le *Portail gouvernemental des affaires municipales et régionales* (PGAMR) remplacera, à compter du 13 juin 2011, le *Bureau municipal* présentement utilisé pour accéder aux différents services électroniques offerts au réseau municipal et régional;

CONSIDÉRANT QU'à compter du 13 juin 2011, pour continuer à recourir aux différents services électroniques fournis par le PGAMR, toute organisation doit s'inscrire à clicSÉQR-Entreprises, le site québécois d'authentification gouvernementale qui se trouve sur le site internet de Revenu Québec;

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE monsieur Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier (ci après le représentant), soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, les documents requis pour l'inscription à clicSÉQR et, généralement, à faire tout ce qu'il jugera utile et nécessaire à cette fin.

QUE le ministre du Revenu soit et est autorisé à communiquer au représentant les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription à clicSÉQR.

ADOPTÉ

7832-04-11 Évaluation de l'immeuble situé au 148, rue Saint-André à Terrebonne

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge opportun de faire réaliser une évaluation de l'immeuble situé au 148, rue Saint-André à Terrebonne;

CONSIDÉRANT la soumission datée du 5 avril 2011, présentée par la firme Les Évaluations Immobilières Michel Brassard, au montant de 800,00\$, excluant les taxes;

Il est proposé par madame Denise Paquette, appuyée par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les services de la firme Les Évaluations Immobilières Michel Brassard soient et sont retenus, pour la réalisation d'une évaluation de l'immeuble situé au 148, rue Saint-André à Terrebonne, au montant de 800,00\$, excluant les taxes, le tout tel que décrit dans la soumission datée du 5 avril 2011, laquelle fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2011-053 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 800,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2190-419 «*Services professionnels*», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

7833-04-11 Mandat pour l'inspection de l'immeuble situé au 148, rue Saint-André à Terrebonne

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge opportun de faire réaliser une inspection de l'immeuble situé au 148, rue Saint-André à Terrebonne;

CONSIDÉRANT la soumission datée du 12 avril 2011, présentée par l'entreprise Michel Tanguay, T.P., au montant de 600,00\$, excluant les taxes;

Il est proposé par monsieur Michel Lefebvre, appuyé par monsieur Daniel L'Espérance et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les services de l'entreprise Michel Tanguay, T.P., soient et sont retenus, pour la réalisation d'une inspection de l'immeuble situé au 148, rue Saint-André à Terrebonne, au montant de 600,00\$, excluant les taxes, le tout tel que décrit dans la soumission datée du 12 avril 2011, laquelle fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2011-054 émis par le secrétaire-

trésorier au montant de 600,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2190-419 «*Services professionnels*», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

7834-04-11 Nomination des conseillers juridiques pour l'année 2011

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels datée du 7 avril 2011, présentée par Me Jean-Pierre St-Amour de la firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & associés dans le cadre d'un mandat à forfait pour l'ensemble des services juridiques de la MRC au montant de 14 500,00\$, excluant les taxes;

Il est proposé par monsieur Normand Pagé, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement :

QUE la MRC des Moulins retienne les services de Me Jean-Pierre St-Amour de la firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & associés, à titre de conseiller juridique pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2011 au 30 avril 2012, le tout conformément aux dispositions contenues dans la lettre datée du 7 avril 2010, laquelle fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2011-055 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 14 500,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2190-412 «*Service juridique*», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

7835-04-11 Mandat relatif à la préparation d'un document de positionnement de la couronne Nord en vue du prochain dépôt du projet de Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)

CONSIDÉRANT QUE la Table des préfets et élus de la couronne Nord (TPÉCN) travaille à la production d'un mémoire relatif à son énoncé de vision stratégique en regard du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM);

CONSIDÉRANT QUE ce plan métropolitain d'aménagement et de développement précisera la juridiction de la CMM sur les schémas d'aménagement des MRC de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la TPÉCN a adopté une résolution lors de sa séance du 9 février 2011, autorisant la MRC de L'Assomption à mandater le groupe conseil BC<sup>2</sup>FP inc. pour préparer un document de positionnement de la couronne Nord en vue du prochain dépôt du projet de plan métropolitain d'aménagement et de développement;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de L'Assomption agit à titre de secrétaire et de trésorière pour le compte de la Table des préfets et des élus de la couronne Nord dans différents dossiers soumis à cet organisme;

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par madame Denise Paquette et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la MRC Les Moulins confirme son acceptation de la présente délégation à la MRC L'Assomption.

QUE la MRC Les Moulins confirme son acceptation de l'octroi du mandat au groupe conseil BC<sup>2</sup>FP inc. pour préparer un document de positionnement de la couronne Nord en vue du prochain dépôt du projet de plan métropolitain d'aménagement et de développement, pour une somme maximale de 24 999\$, taxes incluses.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte de payer sa quote-part relative au mandat susmentionné.

QUE la part assumée par la MRC Les Moulins représente 22,80% du montant indiqué précédemment.

ADOPTÉ

7836-04-11 Fondation Dyson Moore – Campagne de financement 2011

CONSIDÉRANT QUE la Fondation Dyson Moore sollicite la MRC Les Moulins dans le cadre de sa campagne de financement 2011;

CONSIDÉRANT QUE cette commandite sera inscrite sur le Guide du visiteur remis aux visiteurs des Jardins Moore;

Il est proposé par madame Denise Paquette, appuyée par monsieur Normand Pagé et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins s'engage à verser une commandite de Partenaire au montant de 1 500,00\$ à la Fondation Dyson Moore dans le cadre de sa campagne de financement 2011.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2011-056 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 1 500,00\$, poste budgétaire 2110-311 «*Législation - Frais de représentation*», soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

7837-04-11 Renouvellement des assurances générales

CONSIDÉRANT QUE les polices d'assurances générales 2010-2011 arrivent à échéance le 14 avril 2011;

CONSIDÉRANT la soumission de la firme Lemieux Ryan & Associés, datée du 12 avril 2011, énonçant les garanties pour la période du 14 avril 2011 au 14 avril 2012;

Il est proposé par monsieur Michel Lefebvre, appuyé par monsieur Donald Mailly et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la soumission de la firme Lemieux Ryan & Associés, datée du 12 avril 2011, pour le renouvellement des polices d'assurances générales, au montant de 21 854,00\$,

excluant la taxe provinciale, soit et est acceptée.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer tout document afin de donner plein effet à la présente.

QUE le certificat de crédit n° 2011-057 émis par le trésorier pour une somme n'excédant pas 21 854,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2190-420 « Assurances », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

7838-04-11 Mise à jour du site internet de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT les besoins récurrents de mise à jour du site internet de la MRC;

CONSIDÉRANT l'offre de service de Cybergénération datée du 6 avril 2011;

Il est proposé par monsieur Clermont Lévesque, appuyé par monsieur Daniel L'Espérance et résolu unanimement :

QUE le préambule, ci-dessus exposé, fasse partie intégrante de la présente résolution

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte l'offre de services de Cybergénération proposant le forfait 50, soit une banque de 50 heures pour la mise à jour du site internet, au montant de 4 995,00\$, excluant les taxes.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2011-058 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 4 995,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2190-419 « Services professionnels », soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

7839-04-11 Autorisation de paiement à l'entreprise Cogerni Inc. - Travaux d'aménagement des futurs bureaux de la MRC Les Moulins au 2<sup>e</sup> étage du 710, boulevard Des Seigneurs à Terrebonne

CONSIDÉRANT le contrat octroyé à l'entreprise Cogerni Inc., par la résolution numéro 7808-03-11, pour les travaux d'aménagement des futurs bureaux de la MRC Les Moulins au 2<sup>e</sup> étage du 710, boulevard Des Seigneurs à Terrebonne;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement, datée du 4 avril 2011, transmise par monsieur Claude L. Bergeron, architecte, de la firme Bergeron, Bouthiller, architectes, au montant de 107 032,39\$, incluant les taxes, représentant le montant de la première facture du décompte progressif relativement aux travaux d'aménagement des futurs bureaux de la MRC Les Moulins au 2<sup>e</sup> étage du 710, boulevard Des Seigneurs à Terrebonne;

Il est proposé par monsieur Normand Pagé, appuyé par madame Denise Paquette et résolu unanimement :

QUE le préambule ci-dessus exposé fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer à l'entreprise Cogerni Inc., la somme de 107 032,39\$, incluant les taxes, représentant le montant de la première facture du décompte progressif relativement aux travaux d'aménagement des futurs bureaux de la MRC Les Moulins au 2<sup>e</sup> étage du 710, boulevard

Des Seigneurs à Terrebonne, le tout conformément à la recommandation de paiement datée du 4 avril 2011, de monsieur Claude L. Bergeron, architecte, de la firme Bergeron, Bouthillier, architectes, jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer à l'entreprise Cogerni Inc., toutes les factures des décomptes progressifs à venir relativement aux travaux d'aménagement des futurs bureaux de la MRC Les Moulins au 2<sup>e</sup> étage du 710, boulevard Des Seigneurs à Terrebonne, dans la mesure où le paiement sera recommandé par monsieur Claude L. Bergeron, architecte et que le tout sera conforme à la soumission de ladite entreprise.

QUE les sommes soient prélevées à partir du poste budgétaire 2190-528 «*Amélioration locative*», le certificat de disponibilité de crédit n° 2011-048 ayant déjà été émis lors de l'adoption de la résolution numéro 7808-03-11.

ADOPTÉ

7840-04-11 Autorisation de paiement à la firme NACEV Consultants Inc. - Travaux d'ingénierie relatifs à la relocalisation des bureaux administratifs de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT le mandat octroyé à la firme NACEV Consultants Inc., par la résolution numéro 7724-01-11 relativement travaux d'ingénierie relatifs à la relocalisation des bureaux administratifs de la MRC Les Moulins;

CONSIDÉRANT les honoraires professionnels facturés à la MRC Les Moulins en date du 11 mars 2011, au montant de 17 440,00\$, excluant les taxes, concernant le mandat susmentionné;

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyée par monsieur Daniel L'Espérance et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer à la firme NACEV Consultants Inc., la somme de 17 440,00\$, excluant les taxes, à titre d'honoraires professionnels, pour les travaux d'ingénierie relatifs à la relocalisation des bureaux administratifs de la MRC Les Moulins.

QUE la somme soit prélevée à partir du poste budgétaire 2190-528 «*Amélioration locative*», le certificat de disponibilité de crédit n° 2011-019 ayant déjà été émis lors de l'adoption de la résolution numéro 7724-01-11.

ADOPTÉ

7841-04-11 Autorisation de paiement d'honoraires professionnels à la firme Bergeron, Bouthillier, architectes - Préparation des plans et devis et documents d'appel d'offres pour les travaux relatifs à la relocalisation des bureaux administratifs de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT le mandat octroyé par le conseil de la MRC Les Moulins, à la firme Bergeron, Bouthillier, architectes, par le conseil de la MRC Les Moulins par la résolution numéro 7723-01-11, pour la préparation des plans et devis et documents d'appel d'offres pour les travaux relatifs à la relocalisation des bureaux administratifs de la MRC Les Moulins;

CONSIDÉRANT la facture transmise par la firme Bergeron, Bouthillier, architectes, en date du 4 avril 2011, au montant de 24 835,65\$, incluant les taxes, relativement au mandat susmentionné;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation du mandat susmentionnée est complétée;

Il est proposé par madame Denise Paquette, appuyée par monsieur Normand Pagé et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer la somme de 24 835,65\$ à la firme Bergeron, Boutillier, architectes, pour la réalisation du mandat octroyé par le conseil de la MRC Les Moulins par la résolution numéro 7723-01-11, pour la préparation des plans et devis et documents d'appel d'offres pour les travaux relatifs à la relocalisation des bureaux administratifs de la MRC Les Moulins.

ADOPTÉ

7842-04-11 Autorisation de paiement – Contribution à la facture d'honoraires de Dessau Inc. relativement au dossier des boues des eaux usées (#F015-83794)

CONSIDÉRANT QUE, par sa résolution numéro 7500-08-10, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la soumission de la firme Dessau inc. au montant de 29 911,87\$, incluant les taxes, pour la caractérisation des boues des eaux usées sur la couronne Nord dans le cadre du plan métropolitain de gestion des matières résiduelles, et ce, pour l'ensemble du territoire de la Table des préfets et élus de la couronne Nord;

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution susmentionnée, la MRC Les Moulins a confirmé administrativement son engagement à acquitter sa quote-part, soit 6 819,91\$;

CONSIDÉRANT la facture numéro F015-83794, datée du 11 novembre 2010, transmise à la MRC de L'Assomption, par la firme Dessau inc., relativement au dossier des boues usées, au montant de 4 515,00\$, incluant les taxes;

CONSIDÉRANT la facture datée du 31 décembre 2010, transmise à la MRC Les Moulins, par la MRC de L'Assomption, représentant le solde de la quote-part de la MRC Les Moulins, soit 72,83\$, incluant les taxes, relativement à la facture numéro F015-83794;

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyée par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer à la MRC L'Assomption, la somme de 72,83\$, incluant les taxes, représentant le solde de la quote-part de la MRC Les Moulins à la facture numéro F015-83794, relativement au dossier des boues des eaux usées sur la couronne Nord dans le cadre du plan métropolitain de gestion des matières résiduelles.

ADOPTÉ

7843-04-11 Autorisation de paiement – Contribution à la facture d’honoraires de Transfert Environnement Inc. relativement au dossier des matières résiduelles des industries, commerces et institutions (#F10768)

CONSIDÉRANT QUE, par sa résolution numéro 7501-08-10, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la soumission de la firme Transfert Environnement, au montant de 15 000\$, excluant les taxes, pour des services professionnels pour les matières résiduelles des industries, commerces et institutions dans le cadre du plan métropolitain de gestion des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution susmentionnée, la MRC Les Moulins a confirmé administrativement son engagement à acquitter sa quote-part, soit 3 420,00\$;

CONSIDÉRANT la facture numéro F10768, datée du 31 décembre 2010, transmise à la MRC de L’Assomption, par la firme Transfert Environnement, relativement au dossier des matières résiduelles des industries, commerces et institutions, au montant de 16 163,70\$, incluant les taxes;

CONSIDÉRANT la facture datée du 31 décembre 2010, transmise à la MRC Les Moulins, par la MRC de L’Assomption, représentant la quote-part de la MRC Les Moulins, soit 1 785,75\$, incluant les taxes, relativement à la facture numéro F10768;

Il est proposé par monsieur Daniel L’Espérance, appuyé par monsieur Normand Pagé et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer à la MRC L’Assomption, la somme de 1 785,75\$, incluant les taxes, représentant la quote-part de la MRC Les Moulins à la facture numéro F10768, relativement au dossier des matières résiduelles des industries, commerces et institutions, dans le cadre du plan métropolitain de gestion des matières résiduelles.

ADOPTÉ

7844-04-11 Autorisation de paiement – Contribution à la facture d’honoraires de Gestéco Inc. relativement au dossier d’organisation et d’animation du 1<sup>er</sup> forum des élus (#F11-3000-001)

CONSIDÉRANT QUE, par sa résolution numéro 7792-03-11, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la soumission de la firme Gestéco Inc., au montant maximum de 24 999\$, incluant les taxes, pour l’organisation et l’animation du 1<sup>er</sup> forum régional sur la gestion des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution susmentionnée, la MRC Les Moulins a confirmé administrativement son engagement à acquitter sa quote-part, soit 5 699,77\$;

CONSIDÉRANT la facture numéro F11-3000-001, datée du 10 mars 2011, transmise à la MRC de L’Assomption, par la firme Gestéco Inc., relativement à l’organisation et l’animation du 1<sup>er</sup> forum régional sur la gestion des matières résiduelles, au montant de 5 696,25\$, incluant les taxes;

CONSIDÉRANT la facture datée du 10 mars 2011, transmise à la MRC Les Moulins, par la MRC de L’Assomption, représentant le solde de la quote-part de la MRC Les Moulins,

soit 629,59\$, incluant les taxes, relativement à la facture numéro F11-3000-001;

Il est proposé par monsieur Donald Mailly, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer à la MRC L'Assomption, la somme de 629,59\$, incluant les taxes, représentant la quote-part de la MRC Les Moulins à la facture numéro F11-3000-001, relativement à l'organisation et l'animation du 1<sup>er</sup> forum régional sur la gestion des matières résiduelles.

ADOPTÉ

7845-04-11 Autorisation de paiement à l'entrepreneur Paysagiste S. Forget inc. – Travaux d'entretien et de nettoyage du cours d'eau « En Bon État »

CONSIDÉRANT le mandat octroyé à l'entreprise Paysagiste S. Forget inc. par la résolution numéro 7447-06-10 du conseil de la MRC Les Moulins, au montant de 133 794,87\$, incluant les taxes, pour effectuer des travaux de reprofilage du fossé de drainage des eaux pluviales dans le secteur de la rue Du Pressier (Cours d'eau « En Bon État »);

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement datée du 28 mars 2011, de monsieur Patrick O'Connor, ingénieur pour la firme BPR-Triax, à l'entreprise Paysagiste S. Forget inc., au montant de 118 712,00\$ (certificat de paiement numéro 2), incluant les taxes;

Il est proposé par monsieur Michel Lefebvre, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement :

QUE le préambule ci-dessus exposé fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer à l'entreprise Paysagiste S. Forget inc., la somme de 118 712,00\$, incluant les taxes, relativement au mandat octroyé à ladite entreprise par la résolution numéro 7447-06-10 adoptée par le conseil de la MRC Les Moulins, pour effectuer des travaux de reprofilage du fossé de drainage des eaux pluviales dans le secteur de la rue Du Pressier (Cours d'eau « En Bon État »), le tout conformément à la recommandation de paiement datée du 28 mars 2011, de monsieur Patrick O'Connor, ingénieur pour la firme BPR-Triax, jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

7846-04-11 Assises annuelles de l'UMQ du 5 au 7 mai 2011

CONSIDÉRANT QUE les assises annuelles de l'UMQ auront lieu les 5, 6 et 7 mai 2011, au Centre des congrès de Québec;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 7718-01-11, le conseil de la MRC Les moulins a autorisé messieurs Jean-Marc Robitaille, préfet, monsieur Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier et monsieur Charles Dubuc, coordonnateur de la Table des préfets et élus de la Couronne Nord, à assister aux assises annuelles de l'UMQ, à Québec et qu'il y a lieu d'amender cette résolution;

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par monsieur Michel Lefebvre et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la résolution numéro 7718-01-11 soit et est amendée afin que monsieur Jean-Luc Labrecque, conseiller, monsieur Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Charles Dubuc, coordonnateur de la Table des préfets et élus de la Couronne Nord et madame Denise Paquette soient et sont autorisés à assister aux assises annuelles de l'UMQ, à Québec, monsieur Jean-Marc Robitaille, préfet, ne pouvant être présent. Les dépenses inhérentes leur seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

QU'un montant de 2 580,00\$, excluant les taxes, soit prélevé à partir du poste budgétaire 2110-312 « *Législation - Congrès, colloques* », le certificat de disponibilité de crédit n° 2011-015 ayant déjà été émis lors de l'adoption de la résolution numéro 7718-01-11,

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2011-059 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 860,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2110-312 « *Législation - Congrès, colloques* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

7847-04-11 Avis de motion – Règlement modifiant l'article 1 du règlement numéro 3 concernant les séances du conseil de la MRC Les Moulins afin de changer le lieu des séances ordinaires du conseil de la MRC Les Moulins

Monsieur Normand Pagé donne avis de motion, dépose un projet de règlement, modifiant l'article 1 du règlement numéro 3 concernant les séances du conseil de la MRC Les Moulins afin de changer le lieu des séances ordinaires du conseil de la MRC Les Moulins et demande une dispense de lecture.

7848-04-11 Avis préliminaire de conformité – Projet de règlement modifiant le zonage de la Ville de Terrebonne relativement au poste d'Hydro-Québec de Lachenaie situé au sud de l'emplacement de l'entreprise BFI

CONSIDÉRANT QUE monsieur Louis Bordeleau, de Hydro-Québec, a déposé une demande d'avis préliminaire de conformité du projet de règlement modifiant le zonage de la Ville de Terrebonne, relativement au poste d'Hydro-Québec de Lachenaie, situé au sud de l'emplacement de l'entreprise BFI.

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement susmentionné serait conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement, aux dispositions des documents complémentaires et aux mesures de contrôle intérimaire en vigueur sur le territoire;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable des membres du Comité d'aménagement;

Il est proposé par monsieur Michel Lefebvre, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE la MRC émette un avis préliminaire de conformité, à l'égard du projet de règlement modifiant le zonage de la Ville de Terrebonne relativement au poste d'Hydro-Québec de Lachenaie situé au sud de l'emplacement de l'entreprise BFI.

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la CPTAQ, à Louis Bordeleau, de l'entreprise Hydro-Québec.

ADOPTÉ

7849-04-11 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 97-34 pour modifier le règlement numéro 97 adoptant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin de définir de nouvelles cotes de crues pour certains tronçons de la rivière Mascouche (Ville de Mascouche)

Madame Denise Paquette donne avis de motion, dépose un projet de règlement pour modifier le règlement numéro 97 adoptant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin de définir de nouvelles cotes de crues pour certains tronçons de la rivière Mascouche (Ville de Mascouche) ainsi qu'un document indiquant la nature des modifications que la ville de Mascouche devra apporter à sa réglementation d'urbanisme à la suite de l'entrée en vigueur du règlement numéro 97-34 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins, et demande une dispense de lecture.

7850-04-11 Rapport du Comité d'aménagement

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par monsieur Donald Mailly et résolu unanimement :

QUE la liste des sujets discutés lors de la rencontre du Comité d'aménagement soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉ

7851-04-11 Transferts budgétaires

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyée par madame Denise Paquette et résolu unanimement :

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à effectuer les transferts budgétaires suivants:

**Création d'un poste budgétaire**

Amélioration locative	2190-528
-----------------------	----------

**Transferts budgétaires**

Relocalisation de la MRC	2190-511	-200 000\$
Amélioration locative	2190-528	200 000\$

**Appropriation du surplus**

Surplus accumulés	5990-000	-550 000\$
Amélioration locative	2190-528	550 000\$

QUE la dépense décrétée par la résolution numéro 7683-12-10, pour la mise en plan par la firme Bergeron Bouthillier, architectes, au montant de 4 902,00\$, soit prélevée du poste

budgétaire 2190-528, « *Amélioration locative* ».

QUE la dépense décrétée par la résolution numéro 7723-01-11, pour la mise en plan, devis et appel d'offres par la firme Bergeron, Bouthillier, architectes, au montant de 23 750,00\$, soit prélevée du poste budgétaire 2190-528, « *Amélioration locative* ».

QUE la dépense décrétée par la résolution numéro 7724-01-11, pour des travaux d'ingénierie par la firme NACEV, au montant de 23 750,00\$, soit prélevée du poste budgétaire 2190-528 « *Amélioration locative* ».

QUE la dépense décrétée par la résolution numéro 7807-03-11, pour la surveillance des travaux par la firme Bergeron, Bouthillier, architectes, au montant de 15 795,00\$, soit prélevée du poste budgétaire 2190-528 « *Amélioration locative* ».

QUE la dépense décrétée par la résolution numéro 7808-03-11, pour les travaux d'améliorations locatives par l'entreprise Cogerni, au montant de 663 261,00\$, soit prélevée du poste budgétaire 2190-528 « *Amélioration locative* ».

ADOPTÉ

7852-04-11 Gare de Mascouche - Édicule

CONSIDÉRANT la présentation faite par les représentants de l'AMT aux membres du comité administratif;

CONSIDÉRANT l'opportunité offerte par l'AMT de prévoir des espaces publics (aire d'attente, salles de toilettes, distributrice de titres, machines distributrices) requis par la MRC;

CONSIDÉRANT la possibilité de réduire l'espace requis par rapport au plan déposé par l'AMT;

CONSIDÉRANT que ces espaces additionnels seront financés par la MRC;

Il est proposé par monsieur Normand Pagé, appuyé par monsieur Donald Mailly et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins donne à l'AMT son accord de principe à financer une partie des espaces publics du futur édicule de la gare de Mascouche.

QUE le financement des coûts de construction de cet édicule pour la partie réservée aux besoins de la MRC, soit assumé par la MRC.

QUE la firme d'architectes mandatée par l'AMT présentera sous peu, pour approbation finale, une nouvelle esquisse réduisant les besoins en espaces publics, tel que demandé par la MRC.

QUE les déficits d'exploitation de chaque gare de l'AMT soient assumés par chaque municipalité locale concernée, en respect de la loi de l'AMT.

QUE le préfet et le directeur général et secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer le protocole d'entente à intervenir avec l'AMT ainsi que tous les autres documents pertinents.

ADOPTÉ

7853-04-11 Conditions et modalités relatives à une fin d'emploi

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du conseil;

Il est proposé par monsieur Donald Mailly, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement :

QUE le préfet et le directeur général et secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, la convention à intervenir avec l'employé cadre mentionné au dossier #101 concernant les conditions et modalités relatives à sa fin d'emploi.

ADOPTÉ

7854-04-11 Campagne publicitaire – Affichage à l'intérieur des autobus

CONSIDÉRANT les outils de communication développés par l'AQTIM et IMAGI relativement à des messages de sensibilisation sur l'environnement, la liberté, la courtoisie et la sécurité;

Il est proposé par monsieur Normand Pagé, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC donne son accord de principe et accepte de s'engager pour une année pour l'affichage à l'intérieur de tous les autobus de la flotte du transporteur.

ADOPTÉ

Période de questions

Une période de questions est mise à la disposition du public. Monsieur Martin Dion, citoyen de Mascouche, questionne relativement au point « 8 » de l'ordre du jour. Monsieur Jacques Caron, citoyen de Terrebonne, pose quelques questions concernant l'offre de service du transport collectif. Madame Micheline Mathieu, citoyenne de Terrebonne est également présente.

7855-04-11 Clôture de la séance

Il est proposé par monsieur Donald Mailly, appuyé par monsieur Daniel L'Espérance et résolu unanimement :

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉ

---

Jean-Marc Robitaille, préfet

---

Daniel Pilon, directeur général et  
secrétaire-trésorier